



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Expulsion des MNA

Question écrite n° 34156

Texte de la question

M. Nicolas Meizonnet alerte M. le ministre de l'intérieur sur l'explosion de l'insécurité provoquée par les mineurs non accompagnés. Le nombre croissant d'immigrés clandestins mineurs (ou faux-mineurs) dans toute la France, pudiquement appelés « mineurs non accompagnés », sont à l'origine d'une accélération significative et insupportable de la délinquance. Ceci n'est plus réservé aux grandes villes puisque même les villes de moins de 5 000 habitants sont désormais victimes de délits, voire de crimes, commis par ces étrangers dans leur majorité sans droit ni titre, et parfois majeurs comme l'actualité récente l'a tragiquement montré. C'est le cas, par exemple dans la commune de Sommières, dans sa circonscription, où le maire s'est vu contraint de prendre un arrêté instaurant un couvre-feu afin de faire face à la multitude d'actes malveillants de la part de ces individus à l'égard de « braves innocents sur lesquels le sort s'acharne, des gens aux revenus modestes » selon ses propres mots. De plus, de nombreux policiers, du Gard notamment, lui ont témoigné du fait que les MNA sont totalement libres d'aller et venir sans contraintes alors que les citoyens français honnêtes sont, eux, susceptibles d'être contrôlés et verbalisés pour non-respect du confinement. Cette différence de traitement est totalement inadmissible et cette situation n'est plus tenable. Il lui demande donc de faire appliquer la loi dans son entièreté et sa rigueur, de soumettre réellement ces mineurs au confinement et de tout mettre en œuvre pour que ces individus au comportement inapproprié, délictuel ou criminel puissent être rendus expulsables du territoire national.

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Meizonnet](#)

Circonscription : Gard (2^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34156

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 novembre 2020](#), page 8317

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)